

Bilan de fin de cycle :

400 points attribués pour le DNB par le Conseil de classe de 3^{ème} trimestre

Les réformes en cours sont utilisées par certains IA-IPR et Chefs d'établissements pour faire passer leurs idées pédagogiques au mépris des textes réglementaires.

Rappel

- le « contrôle continu » ne participe plus à la validation du DNB ;
- le Conseil de classe de 3^{ème} trimestre est décisionnaire pour attribuer les 400 points de manière collégiale ;
- les évaluations par compétences trimestrielles par discipline n'ont aucune incidence sur l'évaluation de fin de cycle - et ne peuvent pas être imposées par le chef d'établissement ;
- le SNES-FSU s'oppose à l'évaluation par compétences, en tant qu'outil d'alignement des objectifs de l'école sur ceux des entreprises ;

Le SNES-FSU Créteil propose

DE DÉTOURNER CETTE ÉVALUATION :

- **EN VALIDANT** les 8 compétences pour tous : 400 points sur 700 points ;
- **EN REFUSANT** de valider les compétences. Dans ce cas, l'administration peut décider de le faire seule ;
- **EN VALIDANT** la moitié des points : 200 sur 400. L'élève doit donc avoir 150 sur 300 aux épreuves terminales (dont l'oral) pour avoir son brevet ;
- **EN TRANSFORMANT** la moyenne annuelle en points et en remplissant de façon aléatoire les 8 champs de compétences. (*voir application en ligne sur le site du SNES-FSU Créteil*).

Informez-nous de votre décision collective sur la liste : college@creteil.snes.edu